



Don d'argent qui devient un prêt

Par **Ralffy**, le **02/03/2019** à **21:02**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre AR d'un avocat qui me demande de rembourser un prêt qu'une ex amie m'aurait fait alors que c'était un don par sympathie. Il me menace d'aller en justice si je ne paye pas la demanderesse. Je n'ai jamais demandé un prêt à cette personne mais elle m'a fait des dons d'une valeur totale de 15.000 €. Je n'ai d'ailleurs jamais signé de reconnaissance de dette ou quoi que ce soit. Qu'en est-il ? Pouvez vous m'aider en me répondant ? Je suis honnête et cette personne essaye maintenant de reprendre ses fonds alors que tout avait été fait de bonne foi sans aucun document ou quoi que ce soit d'autres.

Merci.

Par **morobar**, le **03/03/2019** à **09:15**

Bonjour,

Donner c'est donner, et reprendre c'est voler.

Ceci dit tout cela sera apprécié en fonction des revenus et patrimoine de l'ex, pour distinguer les présents d'usage, les dons et sommes excessives, dettes de jeu...

Pour l'heure soit vous ne répondez pas, soit vous répondez brièvement: NON

Par **Ralffy**, le **03/03/2019** à **09:41**

Bonjour et merci pour votre réponse.... On me dit qu'il faut impérativement répondre mais j'ai peur d'écrire n'importe quoi alors faut-il prendre un avocat ? Ou une lettre type existe ???
Merci pour tout

Par **Lag0**, le **03/03/2019 à 10:33**

Bonjour,
[citation]On me dit qu'il faut impérativement répondre[/citation]
Il y a un dicton sur le "on"...

Par **Ralffy**, le **03/03/2019 à 10:43**

Je reprends alors.... Dois je répondre ou non ??? Et si oui par quel biais ? Avocat, lettre perso??? Un type de lettre précis ??? Merci encore pour tout

Par **amajuris**, le **03/03/2019 à 11:52**

bonjour,
pour les prêts excédant 1500 €, il faut, en principe, établir une reconnaissance de dettes.
salutations

Par **Ralffy**, le **03/03/2019 à 11:55**

Bonjour et merci pour votre réponse.. C'est gentil.... Je pense que je vais aller voir un avocat quand-même pour apporter une réponse claire à cet avocat... Et nous verrons la suite mais je suis sous le choc et j'ai peur si je peux dire de devoir rembourser des fonds qui m'ont été donné.. J'ai pour info des traces sur messagerie comme quoi elle faisait cela de bon cœur.. Et non un prêt

Par **morobar**, le **04/03/2019 à 08:21**

Je vous ai déjà répondu.
Soit vous ne répondez pas , ce qui est votre droit, soit vous répondez "NON".
Ce n'est pas une blague, simplement vérifier que plus on écrit de choses, plus on a des chances d'écrire des bêtises.